

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin, le conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM MOUILLER Catherine**, **GENOUX Maud**, **GIRARD Pierre-Alexandre**, **MAZZARIOL Christiane**, **ROSSILLE Christiane**, **COMTE Eric**, **RUSSIAS Catherine**, **BURNOT Franck**, **GUARNERI Frédéric**, **MARTINEZ Jean-Sébastien**, **THIVEND Gaëlle**, **FAYET Anthony**, **STECKEN Lorie**, **CHANTELOT Emilie**, **SYBELIN Gaëlle**, **CHAMBONNIÈRE Pierre**.

Absents excusés : **COPPÉRÉ Jean-Michel**, **LAURENT Régis** pouvoir à **C ROSSILLE**.

Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Secrétaire de la séance : **CHANTELOT Emilie**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260623-D202649-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

N°2026-49 OBJET : SIEL – GROUPEMENT D'ACHAT d'ENERGIE – AVENANT 1

Monsieur **MARTINEZ**, délégué **SIEL-TE** pour la commune, explique la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, approuvée par le Bureau Syndical du 28/06/2019 et dont le coordonnateur est le **SIEL TE**.

Il présente l'avenant 1 qui modifie la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

L'avenant a pour objet l'ajout d'une composante « Flexibilité – Services aux réseaux ».

Il s'agit, pour le **SIEL TE** ainsi que pour les membres du groupement, de pouvoir bénéficier d'une rémunération en contrepartie de flexibilité - services aux réseaux d'énergies comme la réduction de leur consommation d'énergie notamment lors des pointes de consommation.

M. MARTINEZ expose :

Considérant que le **SIEL-Territoire d'Energie Loire** est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

Considérant que le **SIEL-Territoire d'Energie Loire** est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part ;

Considérant que la commune de **POUILLY-LES-NONAINS** adhère au groupement d'achat ;

Considérant que la commune de **POUILLY-LES-NONAINS** participe déjà à un marché d'achat d'énergie du **SIEL-TE** ;

Considérant les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergies ;

Considérant que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au **SIEL-TE Loire** entrent dans le groupement au libre choix de la commune ;

Considérant que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** l'avenant 1, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du **SIEL** selon les modalités sus mentionnées ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 24 juin 2026

Eric MARTIN, Maire

Emilie CHANTELOT, secrétaire de séance.

